

CONDITIONS GÉNÉRALES 2020 - 2021

1. INSCRIPTIONS

1.1 Inscriptions aux cours

Les inscriptions aux cours se font au moyen d'un formulaire en ligne disponible sur notre site : www.tcplo.ch.

Compte tenu du nombre de place limité de places, une priorité sera donnée aux juniors qui s'inscrivent aux cours pour toute l'année scolaire (septembre à juin).

Les inscriptions seront traitées par ordre chronologique.

Le délai de réception est fixé au 10 août 2020.

Dans un premier temps, vous recevrez une confirmation par courriel, vous rappelant l'heure et la date du cours pour lequel l'inscription aura été faite.

Par la suite, la facture correspondant à la confirmation susmentionnée, vous sera envoyée par courriel.

1.2 Inscriptions par email ou par internet

Les inscriptions se font en ligne.

Les formulaires sont disponibles sur notre site internet www.tcplo.ch

2. RABAIS ET SUBVENTIONS

2.1 Rabais famille

Le rabais famille est accordé à l'élève d'une même famille (même nom et habitant sous le même toit) dont le montant de facture est le plus bas.

Pour les élèves inscrits en Mini-Tennis, en Initiation, ou en Evolution: le 2^{ème} élève et les suivants bénéficient d'un rabais de 10%.

2.2. Joueurs cours Evolution : conditions spéciales d'utilisation des terrains

Les élèves qui suivent des cours « Evolution » au sein de notre Tennis Acadmy ont accès aux terrains comme nos membres pendant toute la durée de leur inscription à ce cours.

Sur demande uniquement à la direction (info@tcplo.ch) un accès au système de réservation en ligne des courts du club sera donné afin de pouvoir venir jouer en dehors des heures de cours.

Dès l'accès donné, le joueur doit se conformer au Règlement de Tennis Club de Plan-les-Ouates.

3. CONDITIONS DE PAIEMENT

3.1. Généralités

Le tarif des cours dispensés par notre Tennis Academy figure dans notre plaquette d'offre de cours.

D'une manière générale, le règlement est à 30 jours à compter de la date de facturation.

Le nombre de versements est à préciser lorsque vous compléter le formulaire d'inscription.

En cas de versement en plusieurs tranches, les paiements doivent s'effectuer chaque mois (voir les dates d'échéance précisées sur la facture).

3.2. Montant total supérieur ou égal à CHF 1'500.-

Seules les factures dont montant supérieur ou égal à Chf 1'500.- peuvent être réglées en 10 fois.

3.3. Pour les joueurs domiciliés hors de la Suisse :

Le montant facturé doit être réglé en une fois.

3.4 Retard de paiement

En cas de retard de paiement, un premier rappel est envoyé cinq jours après l'échéance de la facture, aucun frais de rappel ne sera facturé.

En cas de non paiement à la date d'échéance du rappel, un deuxième rappel, payable à 10 jours, vous sera envoyé.

En cas de troisième rappel, des frais de Chf 20.- seront comptés.

Si l'avancement des travaux du tram au tennis Club au 11 chemin des Petites-Fontaines devait avoir une répercussion sur la programmation de nos cours (terrains supprimés), les leçons annulées seront remboursées.

3.5 Annulations et frais

Pour toute inscription annulée après le 7 septembre 2021, le montant total de la facture reste dû.

En cas d'abandon en cours d'année le prix ne sera pas adapté. En cas d'accident ou de maladie de plus d'un mois consécutif, et sur présentation d'un certificat médical, le montant de la période d'absence sera calculé au prorata et transformé en bon nominatif pour la saison 2021-2022, pour un package égal ou supérieur de celui de la saison 2020-2021. Nous vous remercions de nous informer par écrit de votre décision d'arrêter une période de cours ou d'annuler une inscription.

3.6 Annulation d'un cours privé Juniors et Adultes

Tous les cours privés adultes annulés moins de 24 heures à l'avance seront dus intégralement. Les cours Juniors privés annulés moins de 24 heures à l'avance ne seront pas rattrapés.

3.7 Rattrapage des cours privés et collectifs Juniors

Le rattrapage des cours privés (ou *sparing*) Juniors est limité à 5 cours durant l'année scolaire.

Les cours collectifs seront rattrapés une seule fois durant la semaine de réserve. Les cours non rattrapés après les dates de réserve seront annulés.

4. ASSURANCES

4.1 Maladie et accidents

Les élèves sont tenus d'être assurés personnellement contre la maladie et les accidents.

4.2 Responsabilité civil

Les élèves sont tenus d'avoir une assurance responsabilité civile.

4.3 Vol et perte de matériel

Les élèves sont responsables de leurs affaires. Ils doivent veiller à être correctement assurés pour ces risques. Le tennis club Plan-les-Ouates décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte.

5. ORGANISATION DES COURS

5.1 Nombre d'élèves par cours

<i>Mini-Tennis</i> :	8 élèves maximum par moniteur ou entraîneur.
<i>Initiation</i> :	6 élèves maximum par moniteur ou entraîneur.
<i>Tennis Evolution</i> :	6 élèves maximum par entraîneur.
<i>Pré compétition</i> :	4 élèves maximum par entraîneur.
<i>Compétition</i> :	4 élèves maximum par entraîneur.

Pour les entraînements de *condition physique*, le nombre d'élèves par cours peut être plus important et peut aller jusqu'à 8 élèves maximum.

5.2 Durée des cours

<i>Mini-Tennis</i> :	60minutes.
<i>Initiation</i> :	60 minutes.
<i>Tennis Evolution</i> :	60 minutes.
<i>Pré compétition</i> :	60 minutes
<i>Compétition</i> :	60 minutes

Pour plus de détails ou demande de renseignements complémentaires :
fh@tcplo.ch

5. ORGANISATION DES COURS

5.3 Lieux des cours

Cours et entraînements de tennis :

TC Plan-les-Ouates (sous les bulles en hiver).

Centre sportif des Cherpines. *

Salles de gym : école de Champ - Joly *

ECCG Aimée Stitelmann * (Plan-les-Ouates) ou dans un lieu adapté le cas échéant.

Cours et entraînements de condition physique :

Salles de gym : école de Champ - Joly *

ECCG Aimée Stitelmann * (Plan-les-Ouates) et autres salles de gymnastique éventuelles et en extérieur.

5.4 Dates sans cours et jours fériés

Les cours et entraînements n'ont pas lieu durant les vacances scolaires genevoises (sauf le samedi du début des vacances).

Ils n'ont pas lieu lors des jours fériés suivants : Jeûne Genevois, Ascension, 1^{er} mai et Lundi de Pentecôte.

5.5 Dates de réserve

Certains jours de l'année scolaire sont prévus comme «dates de réserve» pour remplacer certains cours qui n'auraient pas pu avoir lieu. Ainsi, il n'y a pas de cours à ces dates de réserve, sauf si des cours doivent être rattrapés à cause du mauvais temps.

Les dates de réserve pour l'année 2020-2021 sont les suivantes :

Du 12 octobre 2020 au 17 octobre 2020.

Du 29 mars au 31 mars 2021.

Du 28 juin 2021 au 3 juillet 2021.

6. PHOTOS ET VIDEOS / DROIT SUR IMAGE

Afin d'assurer la promotion de ses activités, Plan-les-Ouates Tennis Academy se réserve le droit de publier des photos et vidéos des élèves inscrits dans ses différentes brochures de présentation, sur son site web et sur sa page *Facebook* et *Instagram*. Au cas où vous vous y opposeriez, nous vous remercions de nous préciser clairement votre objection ou de l'indiquer expressément dans les remarques du bulletin d'inscription.

***Adresse :**

Centre sportif des Cherpines.

Chemin du pont du centenaire 78

École Champs-Joly

Chemin deMère Voie 50

ECCG Aimée Stitelmann

Route de Base 24